

## **Tarification sociale de l'eau**

Une étude des nations unies rappelle que chez les romains, ce sont les citoyens aisés qui finançaient le système de fontaines d'eau potable publique, en payant le raccordement de leur villa au système d'eau potable. Le fait de subventionner l'accès à l'eau pour tous était considéré comme un service social important.

Pour autant, en France, jusqu'à la récente loi sur l'eau permettant la mise en place de tarifs sociaux pour l'eau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (10c/m<sup>3</sup> pour les 15 premiers mètres cubes considérés comme vitaux), une telle pratique n'était pas commune. En effet, le principe d'égalité devant l'accès aux services publics est fortement ancré en France, et cela même si 80 % de la gestion de l'eau est déléguée à des opérateurs privés. L'égalité de service devrait donc s'accompagner d'un prix égal pour tous les usagers qui ne serait pas fonction de leur revenu.

L'objet de cette analyse est d'identifier des moyens possibles de généraliser une tarification sociale de l'eau, ajoutée à un système de tarification progressive.

### **1. Les bonnes pratiques dans le monde**

Dans l'époque moderne, les Etats se sont intéressés aux infrastructures permettant l'accès de tous à l'eau potable quand un lien clair a été établi entre la transmission de maladies comme le choléra et l'accès à l'eau potable. Les maladies transmises par l'eau n'affectaient pas seulement les plus pauvres, mais l'ensemble de la population une fois que les épidémies se développaient. Chadwick (1842) a ainsi démontré le lien l'approvisionnement en eau, la qualité de vie, et le taux de mortalité dans les classes moyennes au 19<sup>ème</sup> siècle à Londres. Les maladies liées à la diarrhée continuent de tuer deux millions de personnes par an d'après l'OMS dans les pays en voie de développement.

### **2. Justifier une tarification sociale de l'eau**

En France en 2001, pour 4,3 % des foyers français (soit 1,16 millions de foyers), le montant de la facture d'eau représentait plus de 3 % de leurs ressources (Reynaud 2007). On estime qu'environ trois millions de personnes payent en retard leur facture d'eau, et 700 000 demandent à retarder leurs échéances.

Pour autant, il n'y a jamais eu de volonté jusqu'à maintenant de mettre en place des prix spécifiques ou une progressivité de ceux-ci en fonction des revenus. L'aide aux foyers ayant du mal à payer leurs factures intervient systématiquement après que ceux-ci aient reçus leurs factures. Cela est dû au fait que, à service rendu égal, il est considéré comme discriminatoire de mettre en place une tarification différente pour un service comme l'eau.

Durant les deux dernières décennies, les prix de l'eau ont augmenté deux fois plus vite que l'inflation, et les opérateurs privés ont tendance à privilégier un coût fixe de l'abonnement assez élevé. Il faut donc également agir à ce niveau pour diminuer les inégalités dans l'accès à l'eau.

### **3. Mettre en place une tarification sociale de l'eau**